

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4583

Société : .....

Actif

Pensionné(e)

Autre : .....

Nom & Prénom : MULIFTAHI M. Jamila

Date de naissance : 1943

Adresse : JAMILA 5 Rue 17a N° 36

Tél. : 0648207500

Total des frais engagés : .....

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. BOUJEDDAINE TSOUFI Abdellah  
Médecine Générale  
Bd. Taza Rue 50 N° 2  
Hay Moulay Abdellah - Ain Chock  
Casablanca Tel. 0522 21 64 53

Date de consultation : 16/03/2012

Nom et prénom du malade : MIFTAHI Ahmed

Age : .....

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Goutteuse rhumatisante

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 23/03/2012

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/12/2012	Acte	1	150	DR BOUJOURANE TSOUKI Abdellah Médecine Dentaire Bd. Tazzarine - 50 N° 2 Hay Moulay Abdellah - Anfa Casablanca - TM 0622 2 04 50

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Praticien DE LA RUE EL HADJ	10/12/2012	57520 Dhs

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412   21433552 00000000   00000000 D	G	MONTANTS DES SOINS
	B	00000000   00000000 35533411   11433553		DATE DU DEVIS
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## Médecine Générale

## الطب العام

Echographie  
Circoncision des Enfants  
Diabétologie  
Ex. Médecin Militaire  
Expert assermentée  
Agree pour la délivrance  
des Certificats médicaux  
des Permis de conduire  
Autorisation, d'exercer N°- 7147 / 86

الفحص بالصدى - ختانة الأطفال  
مرض السكري  
طبيب عسكري سابق  
خبير محلل لدى المحاكم  
مقبول لتسليم شواهد  
رخص السيارة  
رخصة العمل رقم 86 / 7147

Tél : 05 22 21 64 58 الهاتف :

Casablanca, Le :

PRD : 11/2020  
EXP : 10/2023  
LOT : 04KZ320  
PPC : 249.00 DH

22/03/00

1<sup>o</sup> Tunis

10000

2<sup>o</sup> M. port

LOT: 590  
PER: 04/22  
PPV: 100.00 DH

+350

3<sup>o</sup> S. port

R. port

36, Bd de la

16y

Zi Zemz, Ain Sazah Casablanca Maroc  
FORLAX 10G SAC B20  
P.P.V : 73.50 DH  
6112001181193

11600

4<sup>o</sup> M. port

EXP 05/2021  
PPV 36.70 DH

58500

5<sup>o</sup> M. port

PPV:416DH00  
PER:05-21  
LOT:H943

زاوية شارع نازة و ممر جبل صغرو (زنقة 50 سابق) رقم 2 فوق صيدلية الأزهار هي مولاي عبد الله. عن الشق الدار البيضاء

Angle Bd Taza et Allée Djebel Sagro (Ancienne Rue 50) N°2 au-dessus Pharmacie Azhar Hay Moulay Abdellah Ain Chock - Casablanca

En Cas d'urgence Contactez le Gsm 06.63.09.08.50 في حالة الإستعجال اتصلوا

6<sup>e</sup> Collision : ps  
Maj 8/10.

Dr. BOUJEDDANE TBOULI Abd. Rachid  
Médecin Généraliste

Bd. Jazira 3014 Antwerp  
Hay Moulay El Youssfi Casablanca  
Tél. 0522 21 64 58